



---

## **Onzième programme général de travail, 2006-2015**

1. Le onzième programme général de travail, 2006-2015, qui a été approuvé par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA59.4, présente une vue d'ensemble des défis en matière de santé à long terme et des mesures à prendre pour les relever. Dans ce contexte, il propose un programme mondial d'action sanitaire destiné à toutes les parties intéressées, qui met en évidence les domaines prioritaires suivants : investir dans la santé pour réduire la pauvreté ; renforcer la sécurité sanitaire individuelle et mondiale ; promouvoir la couverture universelle, l'égalité des sexes et les droits de l'homme liés à la santé ; influencer sur les déterminants de la santé ; renforcer les systèmes de santé et rendre l'accès plus équitable ; exploiter le savoir, la science et la technologie ; et renforcer la gouvernance, le rôle mobilisateur et la responsabilité.

2. Le onzième programme général de travail fixe également les grandes orientations de l'action de l'OMS et définit les six fonctions essentielles de l'Organisation, à savoir : jouer un rôle moteur dans les domaines essentiels pour la santé et établir des partenariats lorsqu'une action conjointe est nécessaire ; établir les priorités de la recherche et encourager la production, l'application et la diffusion de connaissances dignes d'intérêt ; fixer des normes et des critères, encourager et surveiller leur application ; définir des politiques conformes à l'éthique et fondées sur des données probantes ; fournir un appui technique, se faire l'agent du changement et renforcer durablement les capacités institutionnelles ; et surveiller la situation sanitaire et évaluer les tendances dans ce domaine.

3. Dans la résolution WHA59.4, l'Assemblée mondiale de la Santé prie le Directeur général de fonder la planification stratégique, le suivi et l'évaluation de l'action de l'OMS sur le onzième programme général de travail pendant la période 2006-2015, de revoir et d'actualiser au besoin le programme pour tenir compte de l'évolution de la santé dans le monde, et de faire rapport, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, à la Soixante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé sur le maintien de la pertinence du onzième programme général de travail et de son utilisation.

4. Le panorama à long terme pour la santé, les principes, les valeurs et les priorités présentés dans le onzième programme général de travail ont été repris dans le plan stratégique à moyen terme 2008-2013, en particulier dans les 13 objectifs stratégiques de ce plan, qui a été approuvé par l'Assemblée de la Santé en mai 2007.<sup>1</sup>

5. Le plan stratégique à moyen terme a ensuite orienté la préparation des budgets programmes et des plans opérationnels qui s'y rapportent pour les exercices 2008-2009 et 2010-2011. Tout au long de ces processus, l'évolution de la santé dans le monde, ainsi que les nouvelles questions importantes, ont été prises en compte. Le projet de budget programme 2010-2011 et le plan stratégique à moyen terme 2008-2013 modifié, soumis à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2009,

---

<sup>1</sup> Résolution WHA60.11.

mettaient davantage l'accent sur les soins de santé primaires et sur de nouveaux domaines prioritaires tels que l'action à mener face aux menaces que représente le changement climatique pour la santé et l'amélioration de la sécurité des patients dans le monde.

6. La mise en oeuvre du onzième programme général de travail devrait être officiellement évaluée en 2013, avec la participation des États Membres et de la communauté internationale. Cette évaluation, qui s'inscrit dans la préparation du prochain programme général de travail, sera examinée, en même temps que l'élaboration du nouveau programme général, par le Conseil exécutif à sa cent trente-quatrième session en janvier 2014 et par la Soixante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2014. Les enseignements tirés de la mise en oeuvre du onzième programme général de travail orienteront également l'élaboration du plan stratégique à moyen terme 2014-2019.

7. Le suivi du onzième programme général de travail est effectué parallèlement au suivi et à l'évaluation du plan stratégique à moyen terme et des budgets programmes biennaux. En 2010, le plan stratégique à moyen terme fera l'objet d'une évaluation approfondie qui sera soumise au Conseil exécutif à sa cent vingt-huitième session en janvier 2011 et à la Soixante-Quatrième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2011. Dans le cadre de cette évaluation, une sous-série d'indicateurs ont été définis pour suivre le programme mondial d'action sanitaire et déterminer dans quelle mesure les objectifs qui y sont fixés ont été atteints.

8. En outre, les activités de l'OMS font l'objet d'un suivi et d'une analyse pour déterminer si leur orientation et leur répartition correspondent aux six fonctions essentielles. Pour ce faire, dans les plans de travail biennaux, les résultats ont été classés par fonctions essentielles.

9. Le onzième programme général de travail indique aussi qu'une évaluation serait effectuée pour faire le point des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres cibles en rapport avec la santé pendant la période 2006-2015. Le Secrétariat a suivi régulièrement ces progrès et un rapport a été soumis au Conseil exécutif pour examen à sa cent vingt-deuxième session en janvier 2008.<sup>1</sup>

10. À l'échelle mondiale, la pertinence du onzième programme général de travail a été prouvée par les importantes consultations et conférences internationales organisées ces quatre dernières années. Par exemple, le rapport final de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé<sup>2</sup> a réaffirmé l'importance du programme mondial d'action sanitaire présenté dans le onzième programme général de travail. L'importance de ce programme pour un cadre d'action approprié a aussi été signalée dans les récents rapports sur la santé dans le monde, dont le *Rapport sur la santé dans le monde, 2008* consacré aux soins de santé primaires.<sup>3</sup>

11. Le monde vient de subir trois chocs systémiques : la crise alimentaire, la crise énergétique et la crise financière, qui ont toutes eu des conséquences négatives sur la santé. Dans ce contexte, on a pu constater tout l'intérêt que présentait le onzième programme général de travail, qui permet de savoir

---

<sup>1</sup> Document EB122/33.

<sup>2</sup> Commission des Déterminants sociaux de la Santé. *Comblant le fossé en une génération : instaurer l'équité en santé en agissant sur les déterminants sociaux de la santé*. Rapport final de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2008.

<sup>3</sup> *Rapport sur la santé dans le monde, 2008 : Les soins de santé primaires – maintenant plus que jamais*. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2008.

clairement et explicitement quelles sont les approches stratégiques nécessaires pour mener une action sanitaire mondiale efficace,

12. Bien que les sept domaines du programme mondial d'action sanitaire restent valables, le nouveau contexte exige des ajustements en termes de priorités et de déploiement des efforts. Face à la crise financière, les parties prenantes insistent notamment sur l'importance de maintenir les investissements en faveur de la santé. Parallèlement, la mise en oeuvre plus rapide du Règlement sanitaire international (2005) et la récente coopération internationale face à la pandémie de grippe A (H1N1) 2009 montrent que la sécurité sanitaire mondiale reste prioritaire. Lorsqu'ils sont efficaces, les systèmes de santé continuent à jouer un rôle crucial dans l'amélioration de la santé, comme l'ont souligné les récents travaux du Groupe spécial de haut niveau sur le financement international novateur des systèmes de santé. Le rapport de la Commission des Déterminants sociaux de la Santé et les mesures de suivi qui ont été prises ont confirmé qu'il était important de promouvoir la couverture universelle, l'égalité des sexes ainsi que les droits de l'homme liés à la santé, mais aussi de s'attaquer aux déterminants sociaux de la santé. L'adoption et la finalisation par l'Assemblée de la Santé de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle<sup>1</sup> ont montré que l'exploitation du savoir, de la science et de la technologie restait d'actualité. Enfin, la nécessité de renforcer la gouvernance, le rôle mobilisateur et la responsabilité dans l'action sanitaire mondiale a une nouvelle fois été soulignée alors que la crise financière accroît les exigences en termes d'efficacité dans l'atteinte des objectifs et de clarté des mandats et des responsabilités des acteurs de la santé dans le monde.

13. Les principes et les orientations énoncés dans le onzième programme général de travail à l'intention du Secrétariat continuent à guider les changements organisationnels et permettent de veiller à ce qu'ils soient conformes aux mandats pertinents et aux résultats que l'Organisation s'est engagée à atteindre. Parmi ces changements, on peut citer, par exemple, le développement des systèmes de santé et le renouveau des soins de santé primaires. Les six fonctions essentielles définies dans le programme général de travail restent utiles pour faire correspondre l'action du Secrétariat aux besoins prioritaires des États Membres et de la communauté internationale.

14. Au vu de ce qui a été mis en oeuvre à ce jour, le Secrétariat considère qu'il n'est pas nécessaire de réviser le onzième programme général de travail.

## **MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF**

15. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport.

= = =

---

<sup>1</sup> Résolutions WHA61.21 et WHA62.16.